

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Cabinet Frizel vient de me faire parvenir le projet de décoration de la Maternelle de Domenjod.

Cette décoration qui sera exécutée par Madame Carole BERETTA, consistera à peindre un pignon de la salle de jeux. Le mur a une dimension de 7,50 mètres par 4 mètres, la partie centrale a été dégagée pour permettre des projections cinématographiques.

La fresque sera exécutée en laque glycérophtalique sur fond de peinture vinylique mat.

Le coût de la décoration s'élèvera à 4 450 Francs.

La Commission chargée d'examiner le projet a émis un avis favorable.

M. Marc GERARD lit l'avis des Commissions : "Les Commissions sont favorables à ce projet de décoration, mais demandent que désormais les décorateurs pressentis proposent plusieurs projets à la Commission Ad-Hoc afin que celle-ci puisse exercer un véritable choix".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Il faut préciser que les décorateurs doivent soit présenter plusieurs esquisses, soit un seul projet définitif

M. J. M. DUPUIS - Il me semble que les Commissions, lorsqu'elles sont consultées pour ce genre d'opération, demandent à exercer leur autorité sur le choix lui-même.

LE MAIRE - Exactement ; cependant puisque l'on demande à l'intéressé de faire un projet détaillé, ce dernier ne peut pas en faire plusieurs. Toutefois, il peut faire plusieurs esquisses et un projet détaillé.

M. J. M. DUPUIS - Plusieurs personnes peuvent donc concourir à ce projet ! C'est le but même que désire les commissions.

LE MAIRE - La réglementation n'est pas ainsi. Le choix du décorateur est fait par l'architecte et le Vice-Rectorat. A nous, on ne nous soumet que le projet.

M. CHANE-KUNE - Une fois le décorateur choisi, il nous présente plusieurs esquisses.

LE MAIRE - Exactement ; le décorateur peut faire plusieurs esquisses, on en choisit une, dont le détail nous sera donné par la suite.

M. J. M. DUPUIS - En raisonnant par l'absurde, on peut donc très bien demander au décorateur une série d'esquisses.

LE MAIRE - Effectivement ; ensuite nous lui demandons d'étudier à fond telle esquisse que nous préférons.

M. DUPUIS - Un de nos Collègues en Commission, demandait s'il n'y avait pas juxtaposition de 1 % et du prix.

M. Marc GERARD - Evidemment ! L'école coûte tant, on prend 1 %, et c'est cela le prix de la décoration.

Mme POUNY - Avant de faire la décoration, ne serait-il pas préférable de réparer la toiture qui est en train de s'effondrer ?

LE MAIRE - Cela est possible, mais ce n'est pas le même crédit. La décoration ne se fait pas forcément sur le bâtiment ; elle peut se faire dans la cour par exemple. Pour ce qui nous intéresse dans l'immédiat, elle se fera sur un mur.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

*

*